



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### SEANCE DU 16/03/2022

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 16 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°1 - Comptes-gestion 2021

#### **Présents :**

**Madame LUGUET Pascale Présidente**

**Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente**

**Madame FRECHET Christine Déléguée**

**Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie Membres élus**

**Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Madame GONZALO Anne,**

**Monsieur FAINZANG Bernard Membres désignés**

#### **Absents excusés :**

Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine),

Madame IZQUIERDO Nathalie (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Madame PERTHUIS Nicole (absente excusée), Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent

excusé), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent

excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène

(absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

## **I - Exposés des motifs**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du CCAS et de la MARPA.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au conseil d'administration de :

Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) :*

**DÉCLARER** : que les comptes de gestion du CCAS et de la MARPA, dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

**FIN N° 2022 - 04 - 001**

Rapporteur : ~~Madame Valérie SADRES~~

Accusé de réception en préfecture  
047-264700253-20220316-DELIB2022-04-01-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2022  
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët